

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04- 047) RELATIVEMENT AU SECTEUR D'EMPLOIS DU PLATEAU EST

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0142 du 8 avril 2014, un projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 29 avril 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'officialiser les principes rattachés au projet d'énoncé de vision du secteur d'emplois du Plateau Est, de permettre l'adoption ultérieure d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la totalité ou une partie de ce secteur et d'encourager dès maintenant une plus grande compacité urbaine dans sa partie sud, entre la rue D'Iberville et les voies ferrées.

QU'EN résumé, le projet de règlement a pour effet de :

- ajouter le secteur de planification détaillée de portée locale « secteur d'emplois du Plateau Est »;
- agrandir le « secteur à transformer 11-T1 » jusqu'aux voies ferrées, à même une partie du « secteur établi 11-06 »;
- modifier les paramètres du « secteur à transformer 11-T1 » de manière à y prévoir une plus forte densité;
- mettre à jour l'objectif 6 du chapitre d'arrondissement relatif aux secteurs à transformer pour la partie sud du secteur d'emplois du Plateau Est (secteur D'Iberville).

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement et son résumé sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 10 avril 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx